

**Décision du Président**  
**Contrat de location d'un terminal de paiement (TPE) pour l'Office**  
**de Tourisme de Vincennes – CO23014**  
**Titulaire : Société CLEMSYS - GRENKE**

2023 – D – n° 63

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le décret N°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N°20-63 en date du 9 juillet 2020,

**CONSIDERANT** que le contrat de location d'un terminal de paiement (TPE) pour l'Office de Tourisme de Vincennes a fait l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable,

**CONSIDERANT** l'offre de la société CLEMSYS - GRENKE sise 7 parc des Fontenelles à BAILLY (78870),

**DECIDE**

**Article 1er** : De signer le contrat de location d'un terminal de paiement (TPE) pour l'Office de Tourisme de Vincennes à passer avec la société CLEMSYS - GRENKE pour une redevance mensuelle de 25,00 € HT.

**Article 2** : Le contrat débutera le 17 février 2023 pour une durée de 60 mois.

**Article 3** : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

**Article 4** : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le 25/04/2023



**Le Président**

*O. Capitano*

**Olivier CAPITANIO**

La présente délibération publiée le 25/04/2023  
Est exécutoire à la date du  
En application des articles L5211-1 et L.2131-1  
du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20230425-D2023-63-AR  
Date de télétransmission : 25/04/2023  
Date de réception préfecture : 25/04/2023